



Mairie de RIVOLET

69640

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 Juillet 2025 à 19h30**

Présents : Catherine BUTET, Charles-Alexandre ORTONNE, Didier COMBIER, Joëlle RUBENS, Julien FELLOTT, Sylviane AULAS, Hugues FELLOTT, Catherine BARRIERE, Karine BOUDOT, Françoise BRANCIARD, Béatrice BOUGAIN,

Absents : David THOMASSET (a donné pouvoir à Sylviane AULAS)
Marjorie GRIERE-FURTAK (a donné pouvoir à Julien FELLOTT)
Priscille DU MANOIR (a donné son pouvoir à Hugues FELLOTT)
Jean Pierre GIRAUD

Secrétaire de séance : Catherine BARRIERE

Le compte rendu du Conseil municipal du 12 Juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande de rajouter deux points :

- point 5 : Délibération – désaffectation et aliénation partielle du chemin rural n°31 situé au 40 impasse du Grand Vernay
- point 6 : Délibération – acquisition de parcelles – Monsieur Didier Desthieux – Commune de Rivolet

1. Décision modificative 03– paiement de la facture Thivent

Madame le Maire explique qu'il a été budgétisé 20 296 € pour l'opération 40 relative aux travaux de sécurisation de la Route de la Fouillouse. Or, il y a eu un avenant au devis initial qui suppose un manque de crédits de 728 €.

Il est donc proposé de prendre cette somme sur l'opération 23 relative à l'aire de loisirs puisqu'il reste des crédits non utilisés.

La délibération est adoptée avec une abstention et treize voix pour.

2. Délibération – Désaffectation et aliénation partielle du chemin rural n°27 situé au 1171 chemin de Pierrefilant

Madame le Maire explique qu'une enquête publique a eu lieu du 12 mai au 26 mai 2025 pour la cession par la commune de Rivolet à Madame Delphine BILLET et Monsieur Julien FELLOTT, pour 105m², de la parcelle n° 585 de la section C, en vue de régulariser l'emprise

d'une partie du chemin rural n°27 (domaine privé communal). Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable.

Le prix du m² en zone agricole est de 1 €.

La délibération est adoptée avec une abstention et douze voix pour.

3. Délibération – Désaffectation d'une partie d'un chemin rural – Ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation partielle d'un chemin rural et à la création d'un nouveau tracé – Modification de l'assiette du chemin rural

Madame le Maire expose la demande de Monsieur Didier DESTHIEUX qui sollicite l'achat de la partie Sud du chemin rural n°55 situé au 363 route de la Fouillouse pour une superficie de 82m, au prix de 1€ le m², soit 82 €.

Monsieur Didier DESTHIEUX s'engage à prendre en charge tous les frais afférant à cette procédure.

Une enquête publique préalable à l'aliénation de cette partie du chemin sera nécessaire.

La délibération est adoptée avec une voix contre et treize voix pour.

4. Délibération – Poste d'adjoint d'animation -Contrat d'engagement d'un agent contractuel sur un emploi permanent (aide animateur)

Madame le Maire explique que le contrat de Madame Priscillia BERRY a pris fin le 4 juillet 2025 et qu'elle souhaite le renouveler.

La Municipalité étant satisfaite du travail effectué, il est proposé de l'embaucher à nouveau pour assurer la surveillance des élèves de l'école publique et l'animation de la garderie périscolaire pour la rentrée scolaire 2025-2026.

Le volume horaire de 14 heures et 45 minutes de travail hebdomadaire reste inchangé, avec les mêmes horaires.

Il est précisé que la commune se réserve la possibilité de changer les horaires en cours d'année si toutefois les effectifs de la garderie l'imposent.

La délibération est adoptée avec quatre abstentions et dix voix pour.

5. Délibération - désaffectation et aliénation d'une partie d'un chemin rural n°31 situé au 40, impasse du Grand Vernay.

Madame le Maire explique qu'une enquête publique a eu lieu du 12 mai au 26 mai 2025 pour la cession par la commune de Rivolet à Madame Sandrine DENIZON et Monsieur Laurent DENIZON, pour 65m², de la parcelle n° 518 de la section B, en vue de régulariser l'emprise de la partie Nord du chemin rural n°31 (domaine privé communal). Le prix du m² en zone urbanisée est de 60 €.

Le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable. Monsieur Charles ORTONNE explique qu'en se référant au bornage du 9 décembre 2010, signé par la commune, il y a lieu de faire aboutir le projet.

La délibération est adoptée avec une abstention et treize voix pour.

6. Acquisition de parcelles – Monsieur Didier DESTHIEUX – Commune de Rivolet

Madame le Maire explique que la commune peut délibérer pour l'acquisition de parcelles permettant le cheminement piétons depuis le lieudit « Guelet » jusqu'à la route de la Fouillouse.

Le Conseil municipal donne son accord pour l'achat par la commune de Rivolet des parcelles D259 et D261 situées au lieudit « Guelet » appartenant à Monsieur Didier DESTHIEUX, d'une superficie totale de 87m², au prix de 1 €, soit 87€.

Les frais de bornage et actes notariés seront pris en charge par le vendeur.

La délibération est adoptée avec une voix contre et treize voix pour.

7. Tour des commissions

7.1. Commission « voirie »

a) Eclairage public.

Le Syder vient de confirmer à la commune que, dans le cadre de la démarche de performance énergétique, l'installation de led concernerait obligatoirement l'ensemble des 61 lampadaires de la commune. A ce jour, 17 lampadaires ne sont pas en fonction dans les hameaux du village.

Le Syder finance 50% du projet sur 15 ans.

Après discussion, le Conseil se prononce favorablement à cette démarche, avec 4 abstentions et dix voix pour.

b) Travaux sur la route de la Cime de Cogny

La réception des travaux de canalisation sur la route de Cogny a été réalisée. Le coût global de 120 000 € a été pris en charge par l'Agglo.

c) Travaux de voirie prévus cette année :

- Reprise de la route à l'entrée de la Montée du moulin*
- Reprise du Chemin de Champey*
- Bouchage de nids de poule*

Il est précisé que le passage piétons utilisé par les élèves pour aller à la cantine a été repeint par les cantonniers. Une entreprise sera sollicitée pour repeindre les passages piétons du centre bourg.

Il est prévu de reprendre le pont de l'impasse du Fournel, avec la reprise des marquages au sol.

La commune ayant reçu l'argent de l'assurance, les travaux sur la route du Petit Vernay suite à l'arbre arraché par la tempête vont pouvoir commencer.

7.2. Fête au village

Les retours sont positifs : l'aire de loisirs se prête bien à cette manifestation, bonne implication de l'auberge, bonne mixité des générations.

Il est relevé qu'environ une centaine de personnes ont participé, c'est moins que l'année dernière.

Pour l'année prochaine, il est interrogé de renforcer l'aspect kermesse.

7.3. Commission « environnement »

Mi-juin, la commune a subi une pollution dans la rivière, des dizaines de truites sont mortes. L'enquête menée en lien avec la Fédération de pêche n'a rien relevé, mais il convient d'être extrêmement vigilant, c'est un milieu fragile.

7.4. « CCAS »

En partenariat avec l'Agglo, la commune a récemment sollicité les personnes âgées de plus de 70 ans pour participer à des activités sportives. Les séances s'adresseraient aux aidants

avec des cours de sophrologie, et aux aidés avec du sport adapté. La commune a eu 13 retours positifs.

Une réunion est prochainement programmée avec les intervenants pour finaliser et mettre en place cette démarche. 12 séances seront prises en charge jusqu'à fin décembre 2025.

7.5. Ancien cimetière

L'ossuaire n°1-0024 a été fermé définitivement pour cause de saturation. Un deuxième ossuaire n° 1-0011 a donc été ouvert, avec mise en place d'un registre. Les reliquaires pourront y être déposés, avec inscription des personnes décédées.

8. Informations et questions diverses

Madame la Maire explique que les factures relatives à l'entretien des bornes incendie que la commune a refusé de payer jusqu'à présent n'ont plus lieu d'être, et ne seront donc pas à régler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h